



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240219-CONS-AG-24-006-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 19 février 2024*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux – Technicien spécialisé réseaux informatiques**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 19 février à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 février 2023.

**PRÉSENTS** : BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SAVELLI Jean Michel, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

**ONT DONNE POUVOIR :**

MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
MONDOLONI Jean-Martin à SAVELLI Jean Michel  
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine  
PERETTI Philippe à DE GENTILI Emmanuelle

**ABSENTS :**

SIMONI Pierre-Baptiste, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, TIMSIT Christelle, PIPERI Linda, PELLEGRINI Leslie

**QUORUM : 21**

Mme Marie-Dominique GIAMARCHI est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux – Technicien spécialisé réseaux informatiques**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de renforcer les missions opérationnelles de maintenance informatique dans le cadre de l'ouverture de nouvelles infrastructures et équipements, notamment le tiers-lieu de Toga ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**  
**Abstentions : M. Zuccarelli, Mme Salge**

De créer un emploi permanent ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00413	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00321	Technicien spécialisé réseaux informatiques

**PRÉCISE**

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **04 MARS 2024**  
et publication ou notification  
du **04 MARS 2024**  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Michel TERRAS



**LE PRÉSIDENT**

**Louis POZZO DI BORGIO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)